



Convention avec le CCAS de Corbas
dans le cadre de l'utilisation du site
Vente à distance pour les professionnels

N° 2017 – 00017
AVENANT N°1

Entre

Keolis Lyon, représentée par son Directeur Général, Monsieur Pascal JACQUESSON, délégué du réseau TCL, dont le siège est situé au 19 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon,

et

Le CCAS de Corbas, représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude TALBOT, situé au 18 C rue des Marronniers 69960 CORBAS,

Article 1 :

Il a été convenu ce qui suit :

Article1 :

Le CCAS de Corbas pourra via le portail VAD PRO :

- Recharger des titres de transport (uniquement tarification solidarité : abonnements Pass S Partout et Pass 2 Partout)
- Suivre le détail de ses opérations
- Faire une commande de carte técély
- Faire une demande de droit pour les trois situations suivantes :

⇒ Pass S Partout pour le public adulte en situation de précarité et dont la situation ne figure pas dans le guide Tarification Solidarité

⇒ Pass S Partout au titre du FAJ

⇒ Pass 2 Partout au titre de la Garantie Jeunes

Article 2 : Tarifs applicables au 01/01/2018

- Abonnement Pass S Partout : 18.20€ /mois
- Abonnement Pass 2 Partout : 9.10€ /mois
- Carte Técély : 5€

Article 3 : Tarifs applicables au 01/01/2019

- Abonnement Pass S Partout : 18.40€ /mois
- Abonnement Pass 2 Partout : 9.20 € /mois
- Carte Técély : 5€

Fait en 2 exemplaires,

à Lyon, le

Directeur Général de KEOLIS LYON

Le Président du CCAS de Corbas
Jean-Claude TALBOT

Pascal JACQUESSON

PO/ Corinne SEEMANN
Relation Client Front Office

<< Lu et approuvé >>